



PSYCHOÉDUCATRICE OU PSYCHOÉDUCATEUR

Situé le long de la Basse-Côte-Nord, le territoire de la Commission scolaire du Littoral huit (8) écoles anglophones et trois (3) écoles francophones, s'étendant de Kégaska à Blanc-Sablon, incluant Port-Menier (Île-d'Anticosti), soit un territoire de 460 kilomètres, dont la population respective varie entre 100 et 1 000 habitants.

La Commission scolaire offre des services éducatifs en formation générale aux jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que des services d'alphabétisation et de secondaire général à l'éducation des adultes.

Nature du travail

L'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, la mise en place de conditions favorables au développement de l'autonomie et une intervention sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève, et un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La psychoéducatrice ou le psychoéducateur participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il planifie et effectue l'évaluation psychoéducative afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial; elle ou il recueille auprès des intervenantes et intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements pertinents, sélectionne et utilise les tests appropriés, effectue des entrevues et procède à des observations et à l'analyse des données afin d'identifier la nature de la problématique.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation.

Elle ou il accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation; elle ou il leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves et les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle ou il planifie, organise et anime, en collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières.

Elle ou il conçoit, adapte ou élabore du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire; elle ou il leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.



Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Être titulaire d'un diplôme de premier cycle en psychoéducation.

Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Maîtriser la langue anglaise et française, parlée et écrite.

Disponible à voyager.

Salaire et conditions de travail:

Selon la convention collective (42 907 \$ à 78 792 \$ par année plus prime d'éloignement entre 8 155 \$ et 13 046 \$)

En conformité avec les dispositions de la convention collective.

De plus, droit au crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée et déduction pour résident d'une région éloignée reconnue

Finalement, nous offrons un ensemble de compensations et de bénéfices compétitif qui comprend une prime d'isolement, un appartement à bas prix (meublé, chauffé, éclairé), ainsi que le remboursement de 3 ou 4 sorties annuelles de votre lieu d'affectation à votre point de départ, pour vous et vos dépendants.

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT: Coordonnatrice des services éducatifs

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au service des ressources humaines à l'adresse suivante avant le **5 mai 2017**:

Commission scolaire du Littoral

789, rue Beaulieu

Sept-Îles, (Québec) G4R 1P8

Télécopieur: 418-968-2942

Courriel: rh@csdulittoral.qc.ca